

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 24 juin 2024

Nombre de  
membres du  
Bureau : 33

L'an deux mille vingt quatre,  
Le vingt quatre juin,  
A quatorze heures trente,  
se sont réunis à Espace Les Forézielles - Montrond Les Bains, les membres du Bureau  
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente,  
dûment convoqués le 18 juin 2024.

En exercice : 33  
Présents : 21  
Pouvoirs : 7  
Votants : 28

### OBJET

**Création d'un poste  
non permanent en  
contrat de projet  
pour le pôle  
Numérique : un·e  
chargé·e d'affaires en  
usages connectés**

#### Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,  
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel  
GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PONCET, Daniel  
PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON,  
Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Pouvoirs déposés :

Mandant : Xavier VILLARD - Mandataire : Henri BONADA

Votes Pour : 28

Mandant : Gilles PERRONNET - Mandataire : Thierry GOUBY

Vote Contre : 0

Mandant : Didier PICARD - Mandataire : Henri BONADA

Abstention : 0

Mandant : Béatrice FOURNEL - Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marianne DARFEUILLE - Mandataire : Séverine REYNAUD

Mandant : Pierre VERICEL - Mandataire : Séverine REYNAUD

#### Absents excusés :

Mme Annick FLACHER, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien  
DESHAYES, M. Jean-Paul CAPITAN, M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier  
PICARD, Mme Béatrice FOURNEL, M. Stéphane HEYRAUD, Mme Marianne DARFEUILLE,  
M. Pierre VERICEL.

**Le secrétariat a été assuré par Didier PONCET.**



## DELIBERATION 2024\_06\_24\_10B

DU BUREAU DU 24 JUIN 2024

### **OBJET : CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET POUR LE PÔLE NUMÉRIQUE : UN·E CHARGÉ·E D'AFFAIRES EN USAGES CONNECTÉS**

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-24, L.332-25, L.332-26, relatifs au contrat de projet.

Vu la délibération du comité syndical du SIEL-TE en date du 11 décembre 2023 relative au tableau des effectifs.

Considérant que le syndicat intercommunal a évolué rapidement ces dernières années avec la mise en place de nouvelles compétences au service des collectivités de La Loire, et entraînant un besoin supplémentaire au sein du service des objets connectés.

#### **PROPOSITION**

**Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :**

Décider de créer un emploi non permanent dans la catégorie B, filière technique, afin de mener à bien les opérations suivantes dans le domaine des objets connectés :

- Participer au suivi des prestations réalisées par les titulaires des marchés publics chargés du déploiement et de la maintenance du réseau LoRa ainsi que du stockage de la donnée,
- Assurer le lien avec les développeurs informatiques (interne/externe) sur la qualification/le traitement de la donnée,
- Définir les besoins internes (services) / externes (adhérents, tiers) et les actions à mettre en œuvre,
- Participer aux développements du catalogue de services et des outils associés,
- Accompagner les collectivités locales et territoriales ligériennes et certains agents du SIEL-TE dans l'utilisation d'objets connectés (type capteurs) et d'outils de visualisation de la donnée (plateforme de supervision),
- Assurer le suivi patrimonial du parc d'objets provisionnés sur le réseau très bas débit ROC42®
- Assurer une veille technologique dans le domaine associé au poste (IoT, territoire intelligent)

Cela pour une durée de 3 ans à compter du recrutement de le ou la chargé.e d'affaires usages connectés.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation des opérations décrites ci-dessus pour lesquelles le contrat a été conclu. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque les opérations prévues ne seront pas achevées au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent-e assurera les fonctions de Chargé-e d'affaires usages connectés à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie B sur le grade de technicien.

L'agent-e devra justifier d'un diplôme minimum de niveau de diplôme BAC+3 à 5 dans le domaine des technologies du numérique, et/ou d'une expérience dans le domaine du numérique et des IOT (Internet of Things).

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de la grille du grade de technicien.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Décider de charger Madame la Présidente de la bonne exécution de la présente décision ;

Autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance

Le 24 juin 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.